

FORMATION AGRÉÉE SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT) POUR LES MEMBRES DU CSE

5 JOURS (35 heures)

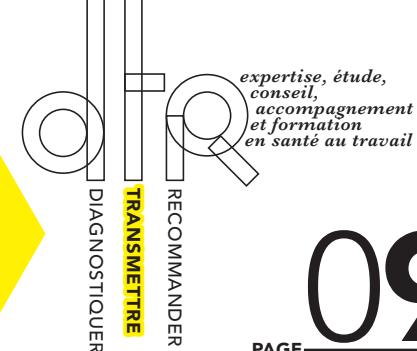
ENJEUX : tous les membres du CSE doivent bénéficier d'une formation dans le cadre de l'exercice de leur fonction, en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Durant ce stage, il s'agira de mieux connaître le rôle, les missions du CSE, ses moyens pour fonctionner, son budget, l'organisation de ses réunions, son règlement intérieur etc.

La formation portera également sur l'analyse des risques professionnels et les outils à disposition des membres du CSE pour remplir leur rôle de veille et d'alerte : le Document Unique d'évaluation des risques professionnels, la construction d'un plan de prévention, les inspections, les enquêtes.

OBJECTIFS :

- *Disposer des connaissances légales en matière de santé, sécurité, conditions de travail (SSCT) ;*
- *Appréhender les responsabilités des membres du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions du Travail ;*
- *Savoir identifier les risques professionnels et leurs facteurs d'apparition, par le biais de l'analyse des situations de travail ;*
- *Être capable de mener des inspections et des enquêtes SSCT ;*
- *Utiliser des méthodes et outils d'analyse du travail et des risques professionnels ;*
- *Pouvoir s'impliquer dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, notamment au travers du DUERP.*

PUBLIC:
Membres
titulaires
et suppléants
CSE



PAGE **09**

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Présentiel
- Apports théoriques
- Analyse des besoins des participants
- Adaptation des formateurs au contexte et aux situations rencontrées des participants
- Exercices de mises en situation, échanges, débats à partir de l'expérience des participants et des difficultés qu'ils ont rencontrées
- Remise de supports pédagogiques

TARIF :

devis sur demande

INTERVENANTS :

consultante
en santé au travail

COORDONNÉES :

contact@dtrconseil.com
07 56 98 11 67

FORMATION AGRÉÉE SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT) POUR LES MEMBRES DU CSE



PROGRAMME DE LA FORMATION

☑ Cadre réglementaire et législatif, définitions générales

- Le cadre réglementaire et législatif : principaux textes, principes généraux
- Les obligations et la responsabilité de l'employeur
- Qu'est-ce que la prévention ?
- Les acteurs en matière de prévention

☑ Le champ d'application du CSE et les membres du CSE

- Le champ d'application du CSE
- Le champ d'application de la CSSCT
- Les membres élus du CSE
- Les missions du CSE
- Les attributions du CSE

☑ Les moyens de fonctionnement du CSE

- Le budget de fonctionnement, le crédit d'heures, les formations,
- Les réunions, l'ordre du jour, les procès-verbaux et les votes
- Les documents
- Les alertes : droit de retrait et danger grave et imminent (DGI)
- L'entrave
- Le processus d'information-consultation : enjeux et principes

☑ Les moyens d'analyse du CSE en matière de SSCT

- Le champ d'analyse des conditions de travail et l'analyse de l'activité
- Les enquêtes et les inspections
- La méthode de l'arbre des causes
- Le recours à un expert

☑ La démarche de prévention

- La démarche d'évaluation des risques
- Les familles de risques professionnels
- Les risques professionnels : biologiques, physiques, incendie, chimique, de manutention
- La pénibilité au travail
- Les troubles musculo-squelettiques

☑ Comment élaborer le DUERP et construire un plan d'actions ?

- Démarche d'élaboration d'un DUERP
- La cotation des risques
- La construction d'un plan d'actions

☑ Les RPS, définitions générales, identification des symptômes, moyens de prévention

- RPS, stress, burn-out, harcèlement, de quoi parle-t-on ?
- La différence entre facteurs de risques psychosociaux, risques psychosociaux et troubles psychosociaux
- Violences internes : harcèlement moral et harcèlement sexuel